

VILLE D'AVRILLE -

**Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

**Délibération : DEL\_2021\_099**

**Objet : Décision modificative de crédits n°3 - Budget principal 2021 de la Commune**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 9 décembre 2021 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Jean HALLIGON, Mme Magali BERGUE, M. Hervé PINON, Mme Agnès GALLARD, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, Mme Hind RAFFENEAU, M. Laurent VIAUD, Mme Mélanie BOURSIN, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Régine LE MONNIER, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Pouvoirs :

M. Patrice LUCAS donne pouvoir à Mme Agnès GALLARD  
Mme Séverine CROS donne pouvoir à M. Marc DE SINGLY  
Mme Guylène LEBOEUF donne pouvoir à M. Alain DELETRE  
M. Michel VERGER donne pouvoir à M. Michel FOUCAULT  
Mme Céline TROCHUT donne pouvoir à Mme Magali BERGUE  
M. Louis FOGANG donne pouvoir à M. Jean HALLIGON  
Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT donne pouvoir à Mme Mangala RAULT  
Mme Dannièle CHEVROTIN donne pouvoir à Mme Alix DE VERNEUIL  
M. Philippe BOLO donne pouvoir à M. Augustin VANBREMEERSCH

M. Augustin VANBREMEERSCH, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

---

**M. Philippe POIROUX expose :**

Des modifications de crédits sont rendues nécessaires afin de répondre soit à des obligations légales, soit à de nouveaux besoins.

Je vous propose de retrouver sur le tableau joint les écritures concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 8 décembre 2021

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°3 qui s'équilibre à 24 000 € en section de fonctionnement et à – 145 000 € en section d'investissement
- **AUTORISE** les modifications de crédits listées dans le tableau annexé à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
Avrillé, le 16 décembre 2021  
Mme le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Philippe POIROUX  
Adjoint aux finances, à l'économie  
et à l'emploi



## BUDGET PRINCIPAL : VILLE

## FONCTIONNEMENT

chapitre		impu- tation	Dépenses	Recettes		chapitre	impu- tation
			<i>Total opérations de transfert</i>			<i>Total opérations de transfert</i>	
			0,00 €			0,00 €	
			<i>Total opérations d'ordre</i>			<i>Total opérations d'ordre</i>	
			0,00 €	Travaux en régie		55 000,00 € 042 722	
				<i>Total opérations d'ordre</i>		55 000,00 €	
				Droits entrée piscine	-10 000,00 €	70	70632
				Rémunération cours piscine	-21 000,00 €	70	70632
			<b>Besoins nouveaux</b>	<b>Besoins nouveaux</b>	<b>-31 000,00 €</b>		
			<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 000,00 €</b>		
023			Virement à la section d'investissement				
			24 000,00 €				
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>24 000,00 €</b>	
			24 000,00 €				
			0,00 €				

## INVESTISSEMENT

Opération comptable		impu- tation	Dépenses	Recettes		chapitre	impu- tation
041	2315	Intégration études et annonces	70 000,00 €	Intégration études et annonces		70 000,00 € 041	2031
040	2313	Travaux en régie	55 000,00 €				
			<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>Total opérations d'ordre</i>		70 000,00 €	
AP/CP	2313	AP/CP Travaux Salle de sport Marie PARADIS	-30 000,00 €	FCTVA	-150 000,00 €	10	10222
AP/CP	2313	AP/CP Reconfiguration Saint Exupery	-20 000,00 €	Taxe aménagement	-69 000,00 €	10	10226
AP/CP	2315	AP/CP Ad'Ap (accessibilité des bâtiments communaux)	-220 000,00 €	Convention participation ZAC	-11 000,00 €	10	10228
				Amendes police	-9 000,00 €	13	1342
			<b>Besoins nouveaux</b>	<b>Besoins nouveaux</b>	<b>-239 000,00 €</b>		
			<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-169 000,00 €</b>		
				Virement de la section de fonctionnement	24 000,00 €	021	
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>-145 000,00 €</b>	
			-145 000,00 €				
			0,00 €				
			DIFFERENCE Recettes - Dépenses			0,00 €	